VILLE DE DUNHAM

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, QUE :

il y aura une séance ordinaire du conseil municipal le 16 novembre 2021 à 19 h 30. Au cours de cette séance, le conseil municipal doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

NATURE ET EFFETS

DM-21-14 – Dérogation mineure visant à autoriser la transformation d'une partie du balcon existant localisé à un mètre de la marge latérale de la propriété et actuellement protégé par droits acquis. Le projet présenté aurait pour effet de transformer cette partie de balcon en agrandissement résidentiel en dérogation à l'article 26 du Règlement de zonage nº 382-19 qui indique que la marge latérale pour l'implantation d'un bâtiment résidentiel est de 2,75 mètres pour la zone RR-1.

IDENTIFICATION DU SITE CONCERNÉ

306, rue Larose - Dunham

Les personnes ou organismes intéressés pourront présenter leurs observations, par écrit, concernant cette demande de dérogation dans le cadre d'une consultation écrite de 15 jours qui sera tenue du 22 octobre au 8 novembre 2021. Les commentaires concernant cette demande de dérogation mineure doivent être acheminés par courriel à l'adresse urba@ville.dunham.qc.ca, par la poste ou déposés dans la chute à courrier de l'entrée principale située au 3777, rue Principale, Dunham.

FAIT À DUNHAM, CE 21E JOUR DU MOIS D'OCTOBRE 2021.

Maxime Boissonneault, Adm.A, CRHA, OMA, DMA
Greffier